

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 8 avril 2019 à 18h30</p>
--

L'an deux mille dix-neuf, le 8 avril, le Conseil Municipal de La Celle, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques PAUL, Maire.

Présents : Messieurs Jacques PAUL / Jean RIGAUD / Jean François FOURCADE / Alain BŒUF / Pascal ROYER / Jean François ERRERA / Ludovic SIMON
Mesdames Fabienne DELAFOSSE / Ghislaine RAPUZZI / Mme Marylène LOPEZ

Absentes excusées ayant donné pouvoir :

Mme Claudine KAUFFMANN pouvoir à Mr Pascal ROYER
Mme Odette DESMONTS pouvoir à Mr Alain BŒUF
Monsieur Jérémy ANGELI pouvoir à Mr Jean François FOURCADE
Monsieur Christophe PHARES pouvoir à Mr Jean François ERRERA

Absente excusée :

Madame Carinne CAMALY

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35

Secrétaire de séance : Guislaine RAPPUZZI

Monsieur le Maire remercie Mr Jean François FOURCADE pour l'excellent travail de préparation et de présentation du budget.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 mars 2019

Monsieur le Maire reprend les délibérations adoptées lors de cette séance.

Monsieur Jean François ERRERA précise qu'il s'est abstenu lors du vote de la délibération du plan de zonage du schéma directeur de l'assainissement en raison des erreurs relevées sur ce plan. Il ne s'agit pas d'une question de précision du plan mais de véracité du plan

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Mr FOURCADE qui va présenter les délibérations relatives aux budgets.

N°2019 – 21: Approbation du compte de gestion du budget communal 2018

Monsieur Jean François FOURCADE, 1^{er} adjoint, délégué aux finances expose :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats du compte de gestion, dressé par Monsieur le Receveur, accompagnés des états de développement, comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2018 et après s'être assuré que Monsieur le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 :

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 640 940,34 €	1 470 604,37 €	3 111 544,71 €
Titres de recettes émis (b)	1 1 861 729,38 €	1 500 481,70 €	3 362 211,08 €
Réductions de titres (c)	499 840,56 €	12 468,00 €	512 308,56 €
Recettes nettes (d = b - c)	1 361 888,82 €	1 488 013,70 €	2 849 902,52 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 640 940,34 €	1 470 604,37 €	3 111 544,71 €
Mandats émis (f)	897 555,76 €	1 371 481,87 €	2 269 037,63 €
Annulations de mandats (g)	5 665,84 €	1 662,29 €	7 328,13 €
Dépenses nettes (h = f - g)	891 889,92 €	1 369 819,58 €	2 261 709,50 €
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	469 998,90 €	118 194,12 €	588 193,02 €
(h - d) Déficit			

Monsieur Jean François ERRERA demande ce qui explique l'excédent en investissement. Monsieur Jean François FOURCADE précise que c'est l'effet de la ligne de préfinancement de 450 000 € qui a été conclue avec la banque pour payer les entreprises en attente du versement des subventions.

Adopté à l'unanimité

N°2019 – 22 : Approbation du compte de gestion du budget de l'eau et assainissement 2018

Monsieur Jean François FOURCADE, 1^{er} adjoint, délégué aux finances expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1612-12 .

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats du compte de gestion, dressé par Monsieur le Receveur, accompagnés des états de développement, comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que Monsieur le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018;

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	811 534,77 €	170 612,01 €	982 146,78 €
Titres de recettes émis (b)	152 996,82 €	190 597,93 €	343 594,75 €
Réductions de titres (c)	0 €	28 767,56 €	28 767,56 €
Recettes nettes (d = b - c)	152 996,82 €	161 830,37 €	314 827,19 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	811 534,77 €	170 612,01 €	982 146,78 €
Mandats émis (f)	694 332,50 €	161 533,15 €	855 865,65 €
Annulations de mandats (g)	2 820,00 €	0 €	2 820,00 €
Dépenses nettes (h = f - g)	691 512,50 €	161 533,15 €	853 045,65 €
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		297,22 €	
(h-d) Déficit	538 515,68 €		538 218,46 €

Monsieur Jean François ERRERA demande si le déficit de 500 000 € en investissement est lié aux travaux des Fontaites

Monsieur Jean François FOURCADE confirme.

Monsieur le Maire rajoute que pour ce dossier aussi, la commune est en attente du versement des subventions de l'agence de l'eau.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Jacques PAUL, le Maire, quitte la séance et ne participe pas au vote des deux délibérations relatives aux comptes administratifs 2018.

N°2019 – 23 : Approbation du compte administratif du budget communal 2018

Monsieur Jean François FOURCADE, 1^{er} adjoint, délégué aux finances expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-12 et L1612-13,

Vu la délibération n°2019-21 du 8 avril 2019, approuvant le compte de gestion du budget communal 2018 ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives 2018 qui s'y rattachent,

Considérant que l'ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2018 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles ;

Le compte administratif 2018 du budget communal peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	PREVU	REALISE
DEPENSES	1 470 604,37 €	1 369 819,58 €
RECETTES	1 470 604,37 €	1 488 013,70 €
EXCEDENT		118 194,12 €
EXCEDENT 2017 REPORTE		34 756,00 €
RESULTAT CUMULE		152 950,12 €
INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE
DEPENSES	1 640 940,34 €	891 889,92 €
RECETTES	1 640 940,34 €	1 361 888,82 €
EXCEDENT		469 998,90 €
DEFICIT 2017 REPORTE		- 85 477,86 €
RESULTAT CUMULE		384 521,04 €

Adopté à l'unanimité

N°2019 – 24 : Approbation du compte administratif du budget de l'eau et assainissement 2018

Monsieur Jean François FOURCADE, 1^{er} adjoint, délégué aux finances expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-12 et L1612-13,

Vu la délibération n°2019-22 du 8 avril 2019, approuvant le compte de gestion du budget eau et assainissement 2018 ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives 2018 qui s'y rattachent,

Considérant que l'ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2018 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles ;

Le compte administratif 2018 du budget eau et assainissement peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	PREVU	REALISE
DEPENSES	170 612,01 €	161 533,15 €
RECETTES	170 612,01 €	161 830,37 €
EXCEDENT		297,22 €
EXCEDENT 2017 REPORTE		0 €
RESULTAT CUMULE		297,22 €
INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE
DEPENSES	811 534,77 €	691 512,50 €
RECETTES	811 534,77 €	152 996,82 €
DEFICIT		538 515,68 €
EXCEDENT 2017 REPORTE		564 732,95 €
RESULTAT CUMULE		26 217,27 €

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire réintègre la séance

Mr Ludovic SIMON rejoint l'assemblée

N°2019 - 25 : Budget communal 2018 – Affectation du résultat

Monsieur Jean François FOURCADE, 1^{er} adjoint, délégué aux finances expose :

Les résultats d'exécution de l'exercice 2018 sont affectés comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice : précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 118 194,12 €
Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 34 756,00 €
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	+ 152 950,12 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou –)	384 521,04 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou –)	
Besoin de financement	
Excédent de financement	72 900,86 €
AFFECTATION = C = G + H	+ 152 950,12 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	122 950,12 €
Report en fonctionnement R 002	30 000,00 €

Monsieur le Maire précise qu'il y a un très bon résultat cette année en fonctionnement. Cela est plutôt positif au regard des investissements à prévoir dont le projet d'agrandissement de l'école. L'année 2018 connaît un excédent bien supérieur à celui de l'année 2017 et des années antérieures.

Monsieur le Maire souhaite que le budget 2019 se termine par un excédent supérieur car la commune va devoir recourir à l'emprunt pour son projet d'extension de l'école, et ces excédents permettront de rembourser les annuités d'emprunt. D'autant plus que la commune à un taux d'endettement faible.

Cela est très encourageant pour la commune. De grands efforts ont été demandés aux élus, au personnel communal et aux associations, en matière de restriction des dépenses. Ce résultat montre que tout le monde a fait attention et n'a pas engagé de dépenses dispendieuses faites pour arriver à cet objectif fixé lors du vote du budget 2018.

Monsieur Jean François ERRERA prend la parole pour indiquer que Monsieur le Maire a alerté les membres du conseil des mauvais résultats de l'année 2017 et il a demandé à tous de « serrer la ceinture ». Or, au regard des résultats de fin d'année, on peut dire que la commune n'était pas tant en risque que cela.

Monsieur Le maire répond qu'à La celle c'est comme cela : les élus et les services font attention aux dépenses. Et cela va continuer en 2019, ce qui le rend optimiste pour l'agrandissement de l'école.

Adopté à l'unanimité

N°2019 - 26 : Budget de l'eau et de l'assainissement 2018 – Affectation du résultat

Monsieur Jean François FOURCADE, 1^{er} adjoint, délégué aux finances expose :

Les résultats d'exécution de l'exercice 2018 sont affectés comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
Résultat de l'exercice : précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 297,22 €
Résultats antérieurs reportés	+ 0 €
Résultat à affecter = d = a + c	+ 297,22 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou –)	+ 26 217,27 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou –)	5 222,89 €
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION = d	297,22 €
Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs	0,00
Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
Report en exploitation R 002	297,22 €

Adopté à l'unanimité

N°2019 - 27 : Vote des taux d'imposition 2019

Monsieur Jean François FOURCADE, 1^{er} adjoint, délégué aux finances expose :

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit voter le taux des trois taxes communales chaque année. Et ce, même si une de ces taxes va être supprimée. Le taux 2019 est identique à celui de 2018.

- Taxe d'habitation : 12,50 %
- Taxe Foncière (bâti) : 18,64 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 74,58 %

Adopté à l'unanimité

N°2019 - 28 : Vote du budget primitif communal 2019

Monsieur Jean François FOURCADE, 1^{er} adjoint, délégué aux finances expose :

Le document budgétaire 2019 est projeté dans la salle

Monsieur le Maire précise que ce budget a été construit avec prudence notamment en raison des imprécisions de recettes par la CAF dans le cadre de la reprise de l'accueil de loisirs en gestion communale.

Monsieur Jean François FOURCADE rappelle que le budget se vote par chapitre. En dépenses de fonctionnement, la commune connaît une hausse de + 1,28 %.

Monsieur Jean François ERRERA s'interroge sur le contenu des dépenses imprévues.

Monsieur Jean François FOURCADE explique que cette somme sert de réserve en cours d'année si la commune doit faire face à des dépenses imprévues.

Monsieur le Maire indique que l'Attribution de Compensation versée par l'Agglomération, sera négative cette année en raison du transfert de la compétence SDISS à l'Agglomération.

En dépense de personnel, la commune a prévu la création d'un emploi saisonnier pour le centre aéré, qui sera attribué à un jeune effectuant son stage pratique du BAFA.

L'estimation des recettes est prudente pour l'année 2019.

Monsieur le Maire appelle l'attention sur les dépenses du personnel. Elles représentant 46 % des dépenses de fonctionnement, ce qui est très correct avec la reprise du personnel de l'association gestionnaire de l'accueil de loisirs (3 agents en CDI).

La commune va connaître une période de départs à la retraite, ce qui va créer une marge de manœuvre pour gratifier certains personnels qui vont prendre en charge certaines missions des agents en départ.

Vu l'avis favorable émis par la commission finances, en date du 20 mars 2019 ;

Le Maire soumet au Conseil Municipal un projet de budget primitif du budget communal en énumérant les dépenses envisagées et indispensables.

La même opération est faite pour les recettes.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 387 327,00 €	1 387 327,00 €
INVESTISSEMENT	1 453 342,34 €	1 453 342,34 €
TOTAL	2 840 669,34 €	2 840 669,34 €

Adopté à la majorité : 12 Voix Pour et 2 Voix Contre (Mr Jean François ERRERA)

N°2019 - 29 : Vote du budget primitif de l'eau et de l'assainissement 2019

Monsieur Jean François FOURCADE, 1^{er} adjoint, délégué aux finances expose :

Le Maire soumet au Conseil Municipal un projet de budget primitif de l'eau et de l'assainissement 2019 en énumérant les dépenses envisagées et indispensables.

La même opération est faite pour les recettes.

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	164 809,23 €	164 809,23 €
INVESTISSEMENT	372 671,25 €	372 671,25 €
TOTAL	537 480,48 €	537 480,48 €

Adopté à l'unanimité

N°2019 - 30 : Adoption du budget primitif 2019 du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur Jean François FOURCADE, 1^{er} adjoint, délégué aux finances expose :

Vu la délibération n°2019-04 du Centre Communal d'Action Sociale du 27 mars 2019 adoptant son budget primitif 2019 ;

Considérant que le budget primitif 2019 du Centre Communal d'Action Sociale doit être entériné par le Conseil Municipal ;

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	72,44 €	72,44 €
FONCTIONNEMENT	10 990,94 €	10 990,94 €
TOTAL	11 063,38 €	11 063,38 €

Adopté à l'unanimité

N°2019 - 31 : Attribution des subventions aux associations – Année 2019

Madame Fabienne DELAFOSSE, 2^{ème} adjointe, déléguée aux associations expose :

La commune a pris la décision de maintenir les mêmes montants de subvention pour l'année 2019.

Monsieur Jean François ERRERA demande les montants sollicités en 2019 par les associations pour comparer avec la subvention allouée par le conseil.

Madame Fabienne DELAFOSSE sort son document de travail afin de donner les éléments à l'oral.

Monsieur le Maire indique que la commune a maintenu une subvention de 3800 € pour un voyage scolaire. A ce jour, aucun enseignant n'a programmé de voyage pédagogique en 2019. La municipalité prévoit tout de même cette ligne budgétaire afin de favoriser le voyage des enfants de l'école

- Pour la subvention à l'école Mixte OCCE, coopérative scolaire, Sylvain DUCOUSSO pour un voyage pédagogique prévu par une classe de l'école primaire,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'octroyer une subvention de 3 800 € à l'école Mixte OCCE, coopérative scolaire

- Pour la subvention au CCAS de la commune de La Celle,
Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- D'octroyer une subvention de 1 500 € au CCAS de la commune de La Celle

- Pour la subvention à l'association « Amicale des donneurs du sang de Brignoles »
Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- D'octroyer une subvention de 200 € à l'association « Amicale des donneurs du sang de Brignoles »

- Pour la subvention à l'association « Atelier de peinture »
Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- D'octroyer une subvention de 400 € à l'association « Atelier peinture sculpture La Celle »

- Pour la subvention à la société de chasse « Le Marcassin »,
Monsieur Jacques PAUL ne participe pas au vote
Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- D'octroyer une subvention de 250 € à la société de chasse « Le Marcassin »

- Pour la subvention à l'association « Tennis club de La Celle »,
Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:
- D'octroyer une subvention de 1 000 € à l'association « Tennis club de La Celle »

- Pour la subvention à l'association « soirées musicales Abbaye Royale»,
Mr Jacques PAUL, Jean RIGAUD et Alain BŒUF ne participent pas au vote
Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:
- D'octroyer une subvention de 5 000 € à l'association « soirées musicales Abbaye Royale »

- Pour la subvention à l'association « Atelier permanent initiation Europe Var »,
Mme Fabienne DELAFOSSE et Mr Jean François FOURCADE ne participent pas au vote
Le Conseil municipal de La Celle, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:
- D'octroyer une subvention de 2 000 € à l'association « Atelier permanent initiation Europe Var »

- Pour la subvention à l'association « Avenir Cellois »,
Mr Jacques PAUL ne participe pas au vote
Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:
- D'octroyer une subvention de 2 500 € à l'association « Avenir Cellois »

- Pour la subvention à l'association « Ceux du cabanon »,
Mrs Jean François FOURCADE et Pascal ROYER ne participent pas au vote
Le Conseil municipal de La Celle, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- D'octroyer une subvention de 300 € à l'association « Ceux du cabanon »

- Pour la subvention à l'association « Brignoles association de pêche »,
Le Conseil municipal de La Celle, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- D'octroyer une subvention de 200 € à « Brignoles association de pêche »

- Pour la subvention à l'association « Souvenir français », Mrs Jacques PAUL, Jean RIGAUD, Jean François FOURCADE et Alain BŒUF ne participent pas au vote

Le Conseil municipal de La Celle, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'octroyer une subvention de 200 € à l'association « Souvenir français »

- Pour la subvention à l'association « Univers'Celle », Mr Jean François ERRERA ne participe pas au vote

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'octroyer une subvention de 1 200 € à l'association « Univers'Celle »

Monsieur Pascal ROYER demande des précisions par rapport au montant octroyé aux soirées musicales de l'Abbaye Royale. Il souhaite savoir si le cloître est loué lors des concerts.

Monsieur le Maire répond que le cloître est mis à disposition à titre gracieux par le département. Le montant de la subvention s'explique par rapport à la qualité des concerts programmés. Les artistes sont très renommés et leur cachet est parfois important.

N°2019 - 32 : Autorisation au Maire pour déposer une demande d'autorisation de défrichement pour des parcelles communales

Monsieur le Maire expose :

Vu la délibération n°2018-69 du 3 décembre 2018, autorisant la Cession de la parcelle B n°2528 sise au quartier « des fontaites » ;

Vu la délibération n°2019-08 du 28 janvier 2019, autorisant la Cession de la parcelle B n°2529 sise au quartier « des fontaites » ;

Considérant qu'il convient d'obtenir une autorisation de défrichement qui sera annexée aux permis de construire qui seront déposés par les futurs acquéreurs sur les parcelles B n°2528 et B n°2529 sises au quartier « des fontaites »;

Adopté à la majorité :

12 Voix Pour et 2 Abstentions (Mr Jean François ERRERA)

Informations :

Monsieur le Maire souhaite indiquer l'avancée de ses négociations en cours avec la société Ténergie. La commune a demandé 1 000 € par hectare de panneaux à titre de compensation. La société ne donnera pas ce montant et propose une somme inférieure. Cette décision sera prise en réunion Maire Adjointes du 9 avril 2019 puis sera présentée lors du prochain conseil municipal.

Le Maire lève la séance à 20h40

La secrétaire de séance